

**LIBERTÉ
IMMÉDIATE
POUR ISMAIL
LGHAZAOU.**

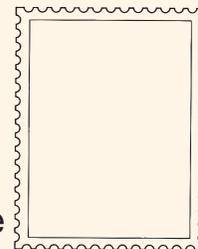


Jeune ingénieur agronome marocain de 34 ans, arrêté par la police politique. Ismail LGHAZAoui a été condamné au terme d'un procès inéquitable à un an de prison ferme et à 5000 DH (env. 450€) d'amende, pour avoir exercé son droit constitutionnel à la liberté d'expression:

Le 25/10/2024, dans la rue à Casablanca, pour appeler les gens à « faire le siège » du Consulat américain en protestation contre l'engagement total des USA aux côtés des occupants de la Palestine dans le génocide perpétré à l'encontre du peuple palestinien,

Le 15/11/2024 durant un sit-in devant le Port de Tanger Med, pour condamner l'accueil des navires transportant du matériel militaire américain destiné à l'armée genocidaire.

Le 15/11/2024 durant le même sit-in à Tanger pour mettre en garde les autorités du Maroc contre leur accusation potentielle par des instances internationales de complicité dans le crime de génocide.



Ismail a été condamné à l'issue d'un procès politique inéquitable: ce verdict est encore une fois une tentative de priver les défenseurs de la cause palestinienne de leur liberté d'expression. C'est une grave criminalisation de tout appel à soutenir la cause de la Palestine.

À : _____

